

DECRET N° 2007-547 DU 27 NOVEMBRE 2007

Portant nomination de Maître Lionel Jacques Assomption AGBO en qualité de Porte Parole à la Présidence de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 novembre 2007 ;

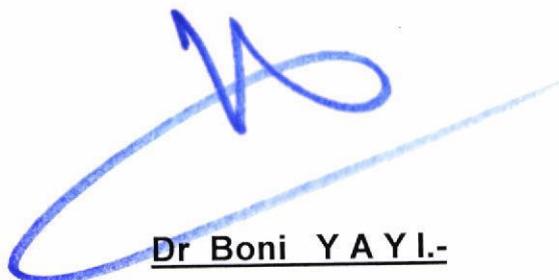
DECRETE :

Article 1^{er} : Maître Lionel Jacques Assomption AGBO est nommé Porte Parole à la Présidence de la République.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal officiel.

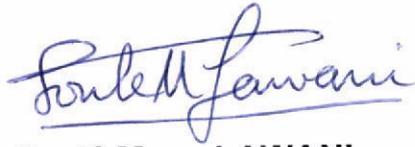
Fait à Cotonou, le 27 novembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 2 MINISTERES
25 CF 1 DGB 1 DEB 1 SOLDE 1 DGTCP 2 GCONB 1 DAN 1 ONAC-VG 1 DGCST 1
INTERESSE 1 JO 1.